



SERMIP – CFDT 82

CTPS du 07 Décembre 2005

DECLARATION CFDT

Monsieur le Directeur,

Votre rapport débute par un rappel en 3 points sur lesquels nous voudrions faire quelques commentaires, même s'ils peuvent paraître en peu en décalage sur ce point précis de l'ordre du jour.

1) Si la CFDT a toujours été favorable à la **décentralisation**, cet « **acte 2** » ne peut recueillir notre assentiment. Le premier ministre de l'époque (Août 2004) menant à la hussarde cette réforme sans réel débat, qui se traduit au final par un « transfert de charges » de l'Etat vers les collectivités locales, accompagnée d'un discours sur une « compensation à l'euro près » qui n'est qu'une promesse de plus dans lesquelles se sont spécialisés nos gouvernants actuels.

Ces propos peuvent sembler déplacés à certains dans ce lieu mais, si nous sommes agents de la DDE, nous n'en sommes pas moins citoyens qui subissons un recul toujours plus important du service public.

Les transferts des services mis à disposition du Conseil Général, des RN, du FSL ne nous inquiètent pas en tant que tels : le service public sera rendu ... et peut être mieux ! Notre inquiétude va vers ce transfert de charges qui ne pourra se traduire que par une augmentation de la fiscalité locale. Par exemple, sur les RN 20 et 113, aucun entretien sérieux, aucun investissement n'a été fait depuis des années par l'Etat et le département sera bien obligé de s'y atteler. Nous avons entendu le directeur des services techniques du Conseil Général dire que les compensations financières n'étaient pas à la hauteur de ce qu'il y aurait à faire obligatoirement. Il a parlé d'un traitement inégal, le réseau transféré à la DIR donne un ratio de 1 agent tous les 700 m, tandis que pour le réseau transféré au CG 82 ce ratio est de 1 agent tous les 3,5 km !

Nous constatons une absence de prise en compte des conséquences des décisions gouvernementales sur les conditions de travail et de vie de nombreux personnels : cette décentralisation se fait sur le dos des agents de l'Équipement, contraints à des mobilités forcées, sans réelles compensations financières, dans un contexte flou – toujours en attente des décrets d'homologie ou de mise à disposition permanente - de carrières aléatoires, de remise en cause profonde de métiers, d'un avenir incertain pour les parcs ou pour des personnels tel que les non-titulaires, etc ...

En clair, aucune mesure d'accompagnement social n'est prévue alors que nous vivons des réorganisations d'ampleur par leur contenu et leurs

conséquences. Mettre fin à la mise à disposition des services et des personnels des conseils généraux, transférer de nouvelles charges (réseau routier national) et le personnel qui s'en occupe, décider la fermeture de sites, justifient des mesures d'ampleur d'accompagnement social. Elles ne sont pas là, c'est le chacun pour soi et aux services de se débrouiller. Nous sommes là en situation de faillite du système.

2) Sur la **réforme de l'Etat**, il est bien évident que le renforcement de l'échelon régional nous entraîne vers une mutualisation des moyens (formation, moyens généraux, gestion des personnels) qui vide les DDE et les amènera vers des seuils critiques de fonctionnement. Les DDE ne seront plus que des subdivisions de la DRE, ... mais c'est peut-être l'encadrement de haut niveau qui a le plus à y perdre !

Et pour que les choses soient complètes, nous sommes à la merci de fusion des services déconcentrés au gré de l'humeur des préfets qui passent de plus en plus rapidement, sans avoir pris réellement la mesure des enjeux locaux !

3) **La LOLF** ! et ses BOP, ... nous dirons qu'elle est bien commode, avec sa fongibilité des crédits, pour les futures réductions d'effectifs réclamées à corps et à cris par les ultra libéraux. Chaque BOP (Budget Opérationnel de Programme) comprenant de la masse salariale et un plafond d'emploi, il est indispensable que le dialogue social s'exerce au travers d'un CTP positionné à ce niveau.

4) Sur le **projet d'organisation détaillée** : Le choix fait d'une structuration sur les enjeux du territoire du Tarn et Garonne comme vous le présentez, une organisation favorisant le travail interministériel ne peut qu'avoir notre approbation.

Si nous nous référons à l'organisation présentée il y a un an, nous pouvons constater quelques changements. Des services se sont « resserrés » - le SG passant de 7 à 3 bureaux – d'autres se sont étoffés – le SERAT passant de 5 à 8 bureaux, dont 1 créée il n'y a pas 10 jours ! ce qui nous fait dire que les choses étant constamment en évolution, il est quelquefois prudent de ne pas aller trop vite, en référence à la mise en place que vous souhaitiez pour 2005 lors du CTPS du 16 décembre 2004.

Toujours par rapport à ce projet présenté en décembre 2004, nous constatons que la subdivision de Caussade a fait l'objet d'un traitement particulier (territoire agrandi, effectif en hausse) qui nous est gré, ... nous voulons croire que notre intervention de décembre 2004, intervention qui avait fortement irrité l'ex directeur adjoint, a pour une part contribué à ce changement.

Il est assez singulier de lire dans votre rapport que le SG, qui subit une sacrée purge, « pourra s'adosser à un dispositif de mutualisation au niveau régional, qui pourra améliorer l'exécution de certaines missions » ! ... mutualiser une Assistante Sociale sur 3 ou 4 départements ne peut guère améliorer quelque chose !!!

Nous constatons d'ailleurs que cette « purge » du SG ne relève pas d'une logique basée sur des tâches ou futures tâches du SG mais d'une logique comptable imposée qui veut que les services supports ne dépassent pas les 9% de l'ensemble des effectifs de la future DDE.

Sur la suppression de la fonction de DDEA, sans remettre en cause les qualités de l'actuel titulaire du poste, ni son apport dans le pilotage du projet "La DDE de demain", nous étions persuadés depuis longtemps que la DDE 82 n'avait pas besoin d'un directeur adjoint, nous nous en étions largement ouvert à votre prédécesseur, M. Doussiet.

Nous avons toutefois une interrogation sur la fonction de direction des unités territoriales – le choix du Secrétaire Général pour cette fonction nous semble inapproprié – certains choix stratégiques sur les politiques d'aménagement, sur l'IP, sur les prises de commandes par les subdivisions en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'ATESAT, etc, étant plus de la compétence du chef de service chargé de l'Appui Territorial (SERAT).

Sur les unités territoriales, comme nous l'avons déjà relevé auparavant, notre inquiétude vient sur le pôle IT qui sera prestataire de service pour les autres pôles notamment sur les tâches de dessin, et SIG, ce qui risque de créer des conflits d'intérêt entre des chefs de pôles, préjudiciables surtout aux dessinateurs ou autres « prestataires ».

Sur la concertation et l'information. En externe si les élus ont été informés des changements, notamment des structures territoriales, nous regrettons qu'aucune information – peut-être de niveau préfectoral – n'ait été envisagée pour les simples usagers de la DDE et les citoyens en général.

En interne nous avons noté la volonté de l'administration d'avancer sur le projet en concertation avec les OS et le personnel, **cependant** sur l'information nous revendiquons une large part (pour preuve les comptes -rendus du Comité de Suivi des 21 octobre et 2 décembre offerts aux agents sont ceux de la CFDT et non ceux de l'administration !).

Sur l'ensemble de cette « révolution » : organisation des services de la DDE avec découpage territorial, transferts vers le CG, transferts vers la DIR/SMO, nous voudrions rappeler quelques unes de **nos préoccupations essentielles**, même si elles concernent un domaine qui sera traité en janvier.

A savoir :

Des garanties apportées aux personnels en matière de revenu, d'emploi, de mobilité, d'organisation de travail.

Nous refusons toute idée de déplacement d'office.

Les structures doivent tenir compte des situations des personnels et proposer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées.

Pour la CFDT il y a nécessité urgente de :

Ne pas dégrader les conditions de vie : c'est à dire de ne pas augmenter les plages horaires de la journée de travail. Cela suppose un maintien des lieux d'embauche actuel ou la prise en compte des temps de déplacement dans les horaires de travail.

Ne pas dégrader les revenus : cela suppose une prise en charge complète par le service des surcoûts liés aux réorganisations que les personnels vont devoir supporter (frais de déplacements ou véhicules de services, indemnités de repas...). L'indemnité de mobilité ne suffit pas c'est clair. Il faut prévoir dès à présent d'autres financements.

Ne pas dégrader les déroulements de carrière et les régimes indemnitaires. Ainsi, par exemple, quelle perspective de maintien pour les emplois fonctionnels de chefs de subdivision, pour les bonifications de coefficients de grades liées à l'emploi fonctionnel, à une fonction territoriale ou de chef de parc ?

Les dispositions transitoires arrêtées pour les techniciens courent seulement pour 3 ans. Elles ne sont pas suffisantes.

Enfin pour être bien clair, il n'est pas acceptable qu'un adjoint administratif en charge de l'ADS à Moissac, à Castelsarrasin ou ailleurs subissent une diminution de revenus parce que l'administration se propose de l'affecter à Caussade ou à Montauban par rapport à son collègue qui a « la chance » d'occuper son emploi sur le site maintenu. De même pour le dessinateur, le comptable, le technicien de bureau d'études ... Sur ce point il est hors de question, nous le disons avec véhémence, de se contenter de formules évasives qui nous renverraient à plus tard, et d'un traitement inadapté. Il faut envisager des solutions, les chiffrer et mettre les moyens en face afin qu'effectivement « pas un agent n'en soit de sa poche » (formule employée par l'administration centrale) tant sur le plan financier que sur son temps de loisirs.

Faisons les comptes, étudions pour chaque cas individuel, chaque situation les solutions les plus adaptées à la prise en charge des difficultés. Sur ces points nous exigeons des engagements formels de l'administration locale.

Nous vous demandons également de faire remonter ces préoccupations au plus haut niveau notamment en demandant une réévaluation substantielle de l'indemnité de mobilité qui doit être non imposable sur les revenus, qui doit s'aligner à minima sur ce qui est prévu dans d'autres ministères, notamment celui des Finances. Pourquoi la fonction publique ne traiterait-elle pas ses agents de la même façon, ne serait-ce que par souci d'équité, d'égalité ?

Nous sommes conscients que ce que vous attendez de nous maintenant c'est un avis sur l'organisation détaillée de la DDE 82 dans le cadre évoqué.

Donc

- considérant l'ensemble de ce que nous venons d'exposer, mais en gardant à l'esprit :

- que vous aussi êtes certainement contraint à mettre en place cette organisation, avec les moyens qui vous sont alloués pour répondre aux objectifs fixés par l'administration centrale pour assurer les missions du ministère,

- votre souci de concertation et d'information tout au long de cette année 2005, votre souci d'éviter au maximum des départs vers Toulouse.

- un premier engagement, affiché jusqu'à présent, et que nous vous demandons de renforcer, à prendre en considération les situations délicates que nous venons de décrire et sur lesquelles nous reviendrons sans doute au cours du CTPS du début 2006, qui traitera plus des effectifs, des postes et des processus de mise en place de la « DDE de Demain »,

- considérant enfin que nous ne pouvons cautionner les difficultés importantes que rencontreront quand même les agents dans l'accomplissement de leurs tâches, les agents déplacés, etc ...

... Notre position sur ce point de l'ordre du jour se traduira par 4 abstentions, ... cela aurait pu être 2 pour, 2 contre, ... dans cette instance et sa manière de fonctionner, nous sommes persuadés que l'important n'est pas dans la manière d'exprimer ce vote, mais dans le commentaire qui l'accompagne.